



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 NOVEMBRE 2017**

**COMPTES-RENDUS**  
**des délégations**  
**de Monsieur Le Maire**

---

## **COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 22 NOVEMBRE 2016**

---

#### **Décision de renonciation :**

- Monsieur Thibaut MAURIN -  
Terrain de 3.598 m<sup>2</sup> avec locaux à usage de stockage et bureaux, cadastré Section DX n° 11, situé Rue de la Bastidonne.
- S.C.I. MOPA -  
Terrain de 676 m<sup>2</sup> cadastré Section DW n° 30 soit le lot 7 du Lotissement La Bourgade, situé 200 Traverse de la Bourgade, indissociable de la vente d'un terrain mitoyen de 1.329 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée Section AB n° 189, située sur la Commune de la Penne-sur-Huveaune.
- SOCIETE DES AUTOROUTES ESTEREL COTE D'AZUR PROVENCE ALPES – ESCOTA -  
Terrain nu de 8.078 m<sup>2</sup> cadastré Section CO n°s 1573, 1558 et 1563, situé La Chateaude.
- S.C.I. MIDO – S.C.I. BARZI – Monsieur Marc BARZI -  
Terrain de 87.757 m<sup>2</sup> cadastré Section BK n° 135p, CT n° 42p, CT 509p, BK 142p, BK 244, CT 34, CT 35, CT 508p, CT 524, CT 525p, CT 530, BK 129, BK 273, BK 274, CT 1432, CT 1434, CT 1436, CT 510p, situé Quartier des Jonquiers.
- S.C.I. LES PINS -  
Les lots 28 et 30 soit un local professionnel et un terrain dans l'immeuble cadastré Section CT n° 1042, situé 155 Rue de Lenche – Zone Industrielle Les Paluds.
- S.C.I. KEVIN -  
Terrain de 10.048 m<sup>2</sup> avec locaux industriels et entrepôt cadastré Section CM n° 1754, situé 375 Avenue de Passe-Temps.
- S.C.I. DU CAMP MAJOR -  
Un local, soit le lot D, d'une surface de 530 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée Section DR n° 63, situé CD 2 – Camp Major.

- Messieurs Claude et Jean-Jacques COSTE -  
Les lots 3, 5, 21, 9 et 15, soit un appartement avec terrain et places de stationnement, dans l'immeuble cadastré Section CR n° 90, situé Impasse de la Baronnette – le Gast.
- S.A. SOFILO -  
Terrain de 20.350 m<sup>2</sup> avec locaux professionnels cadastré Section BL n°s 74, 75, 76, 78, 79, 283, 284, 285 et 305, situé Chemin des Gallègues.
- Monsieur et Madame Christophe VERA -  
Les lots 2, 3 et 4, soit un appartement, une pièce et un garage, en premier étage de villa, cadastré Section BT n° 52, situé 19 Boulevard des Tamaris.
- S.C.I. MIRATINE -  
Le lot 8 soit un local commercial dans l'ensemble cadastré Section BS n° 55, situé RN 8 – Centre Commercial La Pérussonne.
- S.A.R.L. DIRECT INVEST - 3 D.I.A. dans l'immeuble cadastré Section BL n° 557, situé 35 Impasse du Soleil :
  - Le lot 1, soit un appartement ;
  - Les lots 1 et 5, soit un appartement et un garage ;
  - Les lots 4 et 5, soit deux garages dans le bâtiment B et une parcelle de terrain de 32 m<sup>2</sup> cadastrée Section BL n° 555.
- Consorts ALIMMI -  
Terrain de 2.029 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation à détacher des parcelles cadastrées Section BZ n°s 309, 684, 686 et 687, situées 3125 Route d'Eoures.
- Consorts REBOUL – PALMI -  
Terrain de 1.516 m<sup>2</sup> avec constructions à usage d'habitation, soit les lots A, E, B et F, à détacher des parcelles cadastrées Section AY n°s 111, 185 et 187, situées 930 Route d'Eoures.
- Monsieur Jacques GRENET -  
Terrain de 362 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section AH n° 207, situé 25A Rue Peypagan.
- Consorts ROUDIAC -  
L'immeuble cadastré Section AM n° 88, pour 240 m<sup>2</sup>, situé 12 Avenue Salengro.
- S.C.I. SALENGRO – M. FUSINATO -  
Le lot 1 soit un local d'activité dans l'immeuble cadastré Section AM n° 577 et le lot 3, soit un garage dans l'immeuble cadastré Section AM n°s 568 à 576 et 578, situé 26 Avenue Salengro.
- Monsieur André BIBILONI -  
Terrain de 1.325 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section BP n° 112, situé 660 Chemin du Charrel.
- Monsieur Eric SANCHEZ -  
Terrain nu de 257 m<sup>2</sup>, cadastré Section AM n° 563, situé 30 Impasse du Meunier.

- S.A. HLM LE NOUVEAU LOGIS PROVENCAL -  
Le lot 408 soit un appartement dans la Résidence Campagne Michel, cadastrée Section AM n°s 452 et 438, située Avenue Roger Salengro.
- S.A.R.L. SEIP et S.A.R.L. MEDITERRANEA INVEST -  
Terrain nu de 612 m<sup>2</sup> cadastré Section AS n° 639, situé 55 Impasse des Cyprès.
- Consorts FERRAND -  
Les lots n°s 275, 947, 948, 976, 997, 1017, 1031, 1033, 1053, 1055, soit 10 box garages, dans la Résidence La Clé des Champs, cadastrée Section AP n°s 72 et 462, située 61 Chemin des Passons.
- Madame BARATI épouse CAMPOCASSO - 4 D.I.A. situées Chemin du Bon Civet, à détacher des parcelles cadastrées Section BR n°s 249, 151 et 152 ;
  - Terrain nu de 578 m<sup>2</sup> soit le lot A ;
  - Terrain nu de 540 m<sup>2</sup> soit le lot B ;
  - Terrain de 625 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, soit le lot C ;
  - Terrain de 415 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, soit le lot D.
- Monsieur et Madame Emmanuel COUVELARD -  
Terrain de 1.503 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, cadastré Section CN n° 1174 et les 1/28<sup>èmes</sup> indivis de la parcelle cadastrée Section CN n° 1177, à usage de voie d'accès du lotissement ; le tout situé 25 Lotissement La Joinville, 345 Chemin de Lascours.
- Madame Martine DOURS -  
Terrain de 4.485 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section ED n° 11, situé 210 Traverse Basile Paul.
- Monsieur Henri ROUX -  
Terrain de 430 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section AL n° 89, situé 835 Promenade Pierre Blancard.
- Monsieur et Madame Hervé CHALCHITIS -  
Terrain de 113 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation et garage, cadastré Section AP n°s 308 et 361, situé 15 Lotissement La Comtesse.
- Monsieur Henri NICOLINI -  
Terrain nu de 550 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée Section AN n° 58, située 6 Lotissement Jeanne d'Arc.
- Monsieur et Madame Joseph BERTOSIO -  
Terrain de 213 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section CM n°s 437, 2026 et 2028, situé 1075 RN 96 – Napollon.
- Consorts KAHOTKINE – BLANC -  
Terrain de 512 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section BT n°s 619 et 621, situé 16 Boulevard des Romarins.

- Monsieur et Madame Mohamed AHMED-CHAOUCH -  
Le lot 84, soit une villa avec garage et jardin dans le lotissement Le Clos Marie-Antoinette, cadastré Section BH n°s 438, 442, 445, situé 50 Avenue Marcel Paul.
- S.C.I. EOURES - 4 D.I.A. situées Route d'Eoures – Les Grands Cerisiers :
  - Terrain de 2 030 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section AX n°s 37 et 38 ;
  - Terrain nu de 552 m<sup>2</sup>, soit le lot A à détacher des parcelles cadastrées Section AX n°s 262, 263, 264, 272 ;
  - Terrain nu de 620 m<sup>2</sup>, soit le lot B à détacher des parcelles cadastrées Section AX n°s 262, 263, 264, 272 ;
  - Terrain nu, non viabilisé, de 621 m<sup>2</sup>, soit le lot C à détacher des parcelles cadastrées Section AX n°s 262, 263, 264, 272.
- Madame Saïda BEN BOUDJEMAA -  
Terrain de 261 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section DT n° 59, situé 5 Avenue René.
- Consorts SORIA -  
Terrain de 885 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section AO n° 38 et les 1/24<sup>ème</sup> en pleine propriété de la parcelle cadastrée Section AO n° 35, à usage de voie du lotissement ; le tout situé 2 Lotissement Sainte-Nicole, Rue Arnaud Mestre.
- Monsieur et Madame Gérald COSTANTINO -  
Le lot 2, soit un appartement dans l'immeuble cadastré Section AP n°s 606 et 617, situé 165 Chemin de la Chapelle.
- Monsieur et Madame ESPIGAT -  
Les lots 4 et 155, soit un appartement et un garage, dans la Résidence Les Berges de l'Huveaune, cadastrée Section AC n°s 45, 46, 163, 342, 428, 430, 468, 470, située Avenue Gabriel Péri.
- S.A.R.L. LES BASTIDES DE CUGES -  
Terrain nu de 246 m<sup>2</sup> soit le lot 3 du lotissement Les Olivettes, cadastré Section BS n° 988, situé Chemin de la Pérussonne.
- Monsieur Michel DEL PICCHIA -  
Terrain nu de 660 m<sup>2</sup>, cadastré Section AS n° 633, situé Boulevard Ganteaume.
- Monsieur Emile ROUBAUD -  
Terrain de 939 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section CM n°s 735, 747, 1051, 1053, situé 594 Chemin des Boyers.
- Consorts LOFFREDO – BONILLA -  
Terrain de 171 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, cadastré Section DH n° 673, situé 18 Lotissement Le Golf des Creissauds.
- Consorts SANCHIS – RETOR -  
Terrain de 387 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section DT n° 150, situé 12 Avenue Bel Air.

- Consorts GOOSSENS – SIX -  
Terrain de 285 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section DE n° 507, situé 2 Allée des Muriers – La Garenne.
- Monsieur ROULET et Madame NOVELL -  
Terrain de 732 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section CO n° 1343, situé 9 Lotissement La Chateaude, RN 396.
- Mesdames Denise et Christine RUBI -  
Terrain nu de 562 m<sup>2</sup>, cadastré Section BR n° 616, soit le lot 1 du lotissement « Campagne Les Amoureux » et la moitié indivise des parcelles cadastrées Section BR n°s 610, 611, 613, 614 et 615, à usage de voiries, réseaux et espaces communs du lotissement ; le tout situé Chemin du Vallon des Gavots.
- Monsieur et Madame Bruno VANLOO -  
Terrain de 385 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section AZ n° 209, situé 105 Traverse Lou Cigalon.
- Consorts ALLEGRE – PROVENCAL -  
Terrain de 382 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section DT n°s 402 et 403, situé 59 Boulevard de la Pinède.
- Monsieur Jean-Jacques MEYZA -  
Le lot 4, soit un box garage dans la Résidence Les Jardins du Château, cadastrée Section AO n° 317, située 70 Impasse du Château.
- Monsieur et Madame DELLA GASPERA -  
Terrain de 383 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, cadastré Section BH n° 354, situé 31 Impasse des Dahlias – Lotissement Le Clos Fleuri – Route de Beaudinard.
- ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE -  
Terrain de 8.851 m<sup>2</sup> avec ancien foyer d'hébergement cadastré Section AL n°s 21 et 107, situé 561 Promenade Pierre Blancard.
- S.A.R.L. GP IMMO -  
Terrain nu de 412 m<sup>2</sup> cadastré Section BS n°s 1006 et 1008, situé Traverse de la Pérussonne.
- S.A.R.L. SUD INVEST IMMO et SARL IMMAUREL -  
Terrain nu de 395 m<sup>2</sup> cadastré Section AP n° 611, soit le lot 4 du lotissement Le Clos de la Chapelle, situé Chemin de la Chapelle.
- Monsieur Désiré SCARLATTI -  
Les lots 2, 10 et 18, soit une cave, un appartement et un garage, dans la résidence cadastrée Section AI n°s 361, 526 et 528, située Avenue des Sœurs Gastine.
- Monsieur et Madame Claude SEBAN -  
Terrain de 805 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section DH n° 214, situé 4 Boulevard de la Lavande.

- Monsieur MARCHESI – Madame HESSEL -  
Les lots 255 et 265, soit une cave et un appartement dans la Résidence La Rose des Vents, cadastrée Section AM n°s 213 et 343, située 440 Avenue Marcel Paul.
- S.A. IMMOCHAN FRANCE -  
Terrain nu de 111 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées Section CT n°s 1572, 1575, 1851, situé Quartier de Bonne Nouvelle.
- S.A. AUCHAN CARBURANT -  
Terrain nu de 9 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée Section CT n° 1579, situé Quartier de Bonne Nouvelle.
- SOCIETES LCP FONCIER ET CILS FONCIER - 2 D.I.A. situées 930 Chemin du Charrel, à détacher de la parcelle cadastrée Section BR n° 126 :
  - Terrain nu de 496,50 m<sup>2</sup> soit le lot 1 ;
  - Terrain nu de 496,50 m<sup>2</sup> soit le lot 2.
- Consorts FROLICHER -  
Terrain de 2.210 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section AM n° 114, situé 70 Impasse Gutenberg / Avenue Salengro.
- Messieurs Jacques et Philippe PIQUEMIL -  
L'immeuble cadastré Section AR n° 187, situé 5 Rue Louis Blanc.
- SOCIETE LES DEMEURES DU GARLABAN - 2 D.I.A. dans le lotissement « Les Demeures du Garlaban », situé Chemin de la Louve :
  - Terrain nu de 702 m<sup>2</sup> cadastré Section AZ n° 291, soit le lot 4 ;
  - Terrain nu de 729 m<sup>2</sup> cadastré Section AZ n° 317, soit le lot 13.
- Monsieur et Madame Gérard MACIA -  
Terrain nu de 128 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée Section CO n° 1507, et un terrain de 59 m<sup>2</sup> cadastré Section CO n° 1508 ; le tout situé 35 Impasse du Grenier de Saint-Pons.

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE**

**MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 22 NOVEMBRE 2016**

---

### **Décision de renonciation :**

- Monsieur Julien SELVA et Mademoiselle Aurélie MAZEL -  
Les lots 2 pour partie et 4, soit un appartement avec toit terrasse dans l'immeuble cadastré Section AB n°s 138 et 185, situé 1 Avenue Joseph Fallén.
- Madame Valérie MORINIERE -  
Le lot 2, à créer, soit un appartement dans l'immeuble cadastré Section AD n°s 24 et 25, situé 2A Cours Maréchal Foch.

- Monsieur Georges GAMBAUDO -  
Le lot 7, soit un débarras dans l'immeuble cadastré Section AD n° 482,  
situé 14 Cours Maréchal Foch.
- Monsieur Gilbert BONNET -  
L'immeuble cadastré Section AD n° 84, situé 11 Rue du Lion.
- S.C.I. GERARD ET MARYSE -  
Un lot, à créer, soit un appartement en rez-de-chaussée, dans l'immeuble cadastré  
Section AD n° 9, situé 7 Rue de l'Huveaune.
- S.C.I. JPR -  
L'immeuble cadastré Section AD n° 221, situé 1 Rue du Four / 2B Rue du Lion.
- Monsieur et Madame Claude FROMION -  
Le lot 5, soit un appartement au 3<sup>ème</sup> étage dans l'immeuble cadastré Section AD n° 126,  
situé 15 Rue Rastègue.
- Monsieur Edouard DEON -  
L'immeuble cadastré Section AC n° 63, situé 18 Cours Voltaire.



## **ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT**

### **DROIT DE SUBSTITUTION**

---

#### **Décision de renonciation :**

- S.C.I. EOURES -  
Terrain de 2.030 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section AX n°s 37 et 38, situé 775 Route d'Euores – Les Grands Cerisiers.
- Monsieur Henri PONTIER -  
Terrain de 10.002 m<sup>2</sup> avec garage, cadastré Section DN n°s 202, 204 et 208, situé Chemin de la Seignadonne.
- Monsieur DI PROSPO et Madame BENNOUIOUA -  
Les lots 2, 3, 5, 6, 7, soit une cave, un garage, un appartement et deux annexes dans l'immeuble cadastré Section CN n°s 1282, 1283, 1284, 1285 et 1287, situé 3285 RN 96, Les Baraques.
- Monsieur et Madame AURIAULT et Madame AURIAULT épouse RUF -  
Terrain de 2.806 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section CI n° 360, situé 14 Lotissement Le Mas d'Agril, Chemin du Bec Cornu.
- Monsieur Christian LAURENTI -  
Terrain de 4.290 m<sup>2</sup> avec cabanon en ruine, cadastré Section CL n° 15, situé Quartier Les Gavots.
- Consorts MARTIN-LAVAL -  
Terrain de 17.041 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section EA n° 1, situé 721 Traverse de l'Aumône.
- Monsieur et Madame Jean-François BERNOLLIN -  
Terrain de 6.878 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation cadastré Section CI n°s 376 et 455, situé Lieudit Le Grillon, 855 Chemin de la Croix de Garlaban.

--- ooo O ooo ---

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

### Décision de désigner Maître Julien ANTON, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du référé précontractuel déposé par la Société TNT qui conteste l'attribution du marché de « maintenance et évolutions des réseaux et de l'infrastructure de téléphonie sur I.P. », à la Société INEO.

### Décision de désigner Maître Patrice VAILLANT, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de l'infraction d'urbanisme relevée à l'encontre de Monsieur Jean FAURE, ayant fait l'objet d'un jugement de condamnation en Mars 2007, confirmé en appel en Février 2008, et considérant la requête en relèvement d'astreinte déposée par le Conseil de Monsieur FAURE, appelée à l'audience du 2 Février 2018.

--- ooo o ooo ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS  
Article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

- SOGEV (13799) : Travaux d'extension du Cimetière de Fenestrelles
  - Montant : 267.087,60 € T.T.C.
  - Début du marché : 19/04/2017
  - Durée du marché : 3 mois
  
- EPI SUD (13014) : Fourniture de chaussures de travail
  - Montant maximum annuel : 25.000 € H.T.
  - Début du marché : 19/06/2017
  - Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois
  
- SYNERGIE SPORTS (42410) : Création d'un parcours sportif et d'une aire de fitness dans le parc Mésonès
  - Montant : 70.820,40 € T.T.C.
  - Début du marché : 24/07/2017
  - Durée du marché : 6 semaines
  
- SEGEC (13400) : Consultation pour la mission de contrôle financier de la délégation de service public « parkings » de la Ville d'Aubagne : 2.000 € H.T.
  
- AGYSOFT (34090) :
  - Prestations de migration + formation MARCO vers MARCOWEB : 7.300 € H.T.
  - Redevance forfaitaire mensuelle modules existants (Engagement de 36 mois) : 507 € H.T.
  - Prestation d'accompagnement à la migration : 2.400 € H.T.

Création d'une classe supplémentaire à l'école primaire de Beaudinard :

- Maçonnerie Construction Second Œuvre (83000) : Travaux tous corps d'état (lot 1)
  - Montant : 81.556,92 € T.T.C.
  - Démarrage travaux : 10/07/2017
  - Durée du marché : 8 semaines

- GENTILETTI (13400) : Electricité (lot 2)
  - Montant : 13.529,36 € T.T.C.
  - Démarrage travaux : 10/07/2017
  - Durée du marché : 8 semaines

#### Travaux dans les écoles :

- TECHNI HABITAT (13500) : Menuiseries extérieures (lot 1)
  - Montant : 85.072,17 € T.T.C.
  - Démarrage travaux : 10/07/2017
  - Durée du marché : 8 semaines
- MASSILIA ETANCHEITE (13170) : Etanchéité (lot 2)
  - Montant : 45.360 € T.T.C.
  - Démarrage travaux : 10/07/2017
  - Durée du marché : 8 semaines
- Développement Durable Bâtiment (DDB) : Sols souples (lot 3)
  - Montant : 19.043,57 € T.T.C.
  - Démarrage travaux : 10/07/2017
  - Durée du marché : 8 semaines

#### Travaux de rénovation dans les bâtiments sportifs :

- Lot 1 : SARL AS DU BATIMENT (13003) : Travaux tous corps d'état
  - Montant : 79.678,17 € H.T.
  - Démarrage travaux : 28/08/2017
  - Durée : 12 semaines
- Lot 2 : SAS ARTDAN ILE DE FRANCE (78240) : Revêtements de sols sportifs
  - Montant : 52.696,39 € H.T.
  - Démarrage préparation travaux : 28/08/2017
  - Durée des travaux : 2 semaines (vacances scolaires Toussaint)
- Lot 3 : ENERGETIQUE SANITAIRE (13003) : Plomberie
  - Montant : 99 497,32 € H.T.
  - Démarrage travaux : 28/08/2017
  - Durée : 12 semaines
- Groupement BRONZO (mandataire) / Société des Eaux de Marseille (13702) : Entretien, réparation et mise en conformité des hydrants et du réseau d'eau brute
  - Montant minimum annuel : 10.000 € T.T.C.
  - Montant maximum annuel : 60.000 € T.T.C.
  - Début du marché : 01/09/2017
  - Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois
- EPI SUD (13014) : Fourniture de matériel et d'équipements de protection individuelle pour le personnel communal
  - Montant maximum annuel : 25.000 € H.T.
  - Début du marché : 01/09/2017
  - Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois
- SNEF Connect Service (13010) : Extension du dispositif de vidéo-protection
  - Montant minimum sur 3 ans : 200.000 € H.T.
  - Montant maximum sur 3 ans : 1.200.000 € H.T.

- Début du marché : 01/09/2017
  - Durée du marché : 3 ans fermes
- EXPERTIS (13002) : Prestations de médecine professionnelle et préventive pour le personnel municipal
    - Montant minimum annuel : 30.000 € T.T.C.
    - Montant maximum annuel : 90.000 € T.T.C.
    - Début du marché : 01/09/2017
    - Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois
  - DEGREANE (83041) : Réparation, mise en conformité, entretien et amélioration de la signalisation tricolore
    - Montant minimum annuel : 30.000 € H.T.
    - Montant maximum annuel : 150.000 € H.T.
    - Début du marché : 28/08/2017
    - Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois
  - Jean-Luc AIMON (13400) : Honoraires création saison 2017/2018 Théâtre Comoedia 12/05/2017
    - Montant : 4.800 € H.T.
  - CID Agence Internationale d'Abonnements (31076) : ABONNEMENT PERIODIQUES Médiathèque (2017)
    - Montant : 10.038,35 €

Acquisition de conditionnement d'archives :

- 27/06/2017 : 1.111,20 €, CXD Muséodirect (94120)
- 20/07/2017 : 1.765,66 €, Klug, 87509 Immenstadt (Allemagne)
- 20/07/2017 : 2.183,88 € CXD Stouls (94120)
- 04/08/2017 : 2.286,48 €, Promuseum (78710)

## **APPELS d'OFFRES OUVERT**

- SAML (91350) : Location maintenance d'une balayeuse de voirie (lot 1)
  - Montant minimum sur 48 mois : 160.000 € T.T.C.
  - Montant maximum sur 48 mois : 700.000 € T.T.C.
  - Début du marché : 01/09/2017
  - Durée du marché : 4 ans fermes
  
- SSV ENVIRONNEMENT (13400) : Location maintenance d'une laveuse de voirie (lot 2)
  - Montant minimum sur 48 mois : 142.000 € T.T.C.
  - Montant maximum sur 48 mois : 600.000 € T.T.C.
  - Début du marché : 01/09/2017
  - Durée du marché : 4 ans fermes
  
- SHARP Business Systems France (95948) : Location maintenance d'imprimantes multifonctions couleur (lot 1)
  - Montant maximum sur la durée du marché : 35.000 € H.T.
  - Début du marché : 17/07/2017
  - Durée du marché : jusqu'au 31 décembre 2020
  
- SHARP Business Systems France (95948) : Location maintenance d'imprimantes multifonctions monochromes (lot 2)
  - Montant maximum sur la durée du marché : 120.000 € H.T.
  - Début du marché : 17/07/2017
  - Durée du marché : jusqu'au 31 décembre 2020

--- ooo O ooo ---

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE AUX ASSOCIATIONS**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations pour une durée allant de septembre 2017 à juin 2018 en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ du Pin Vert par l'Association INSTITUT DE SANTE INTEGRATIVE DU SUD (ISIS) un jeudi par mois de 10 à 14 heures (famille) tous les vendredis de 17 à 18 heures (enfants de 6 à 12 ans) pour des ateliers de pratique de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle LCR le Bertagne par l'Association INSTITUT DE SANTE INTEGRATIVE DU SUD (ISIS) les mercredis de 18 à 19 heures (ados/adultes) et les vendredis de 9 à 10 heures 30 (adultes) pour des ateliers de pratique de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle C de la MDQ Passons par l'Association APPEL tous les lundis de 14 à 16 heures pour des ateliers de TRAVAUX MANUELS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ Passons par l'Association PARCOURS 13 les jeudis – 15 Février, 12 Avril et 17 Mai de 14 à 17 heures pour y tenir leurs RÉUNIONS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ des Passons par l'Association BACK STAGE tous les mercredis de 17 à 20 heures pour des cours de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ des Passons par l'Association L'OLIVE ET L'OLIVIER tous les lundis de 14 heures 30 à 16 heures 30 pour l'apprentissage et la transmission de la LANGUE PROVENÇALE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle C d'activité de la MDQ des Passons par l'Association PROVENCE POESIE tous les derniers jeudis du mois de 16 heures 30 à 19 heures pour des ateliers D'ÉCRITURE ET DE LECTURE.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ des Passons par l'Association SING N'SONG tous les samedis de 9 à 16 heures pour promouvoir le CHANT.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle C d'activité de la MDQ des Passons par l'Association SOPHROLOGIE ATTITUDE tous les mercredis de 18 à 20 heures et les samedis de 9 à 12 heures pour le développement et la promotion de l'activité SOPHROLOGIE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle C d'activité de la MDQ des Passons par l'Association SOUFFLE DU TAO tous les mardis et mercredis de 12 heures 30 à 13 heures 45 pour des séances de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ du PIN VERT par l'ASSOCIATION JEUX DE STRATÉGIE (AJSA) tous les mardis de 18 à 23 heures pour la pratique des jeux de STRATÉGIE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ du PIN VERT par l'Association CERCLE D'ECHECS AUBAGNAIS tous les mercredis de 9 à 12 heures pour la pratique des jeux d'ÉCHECS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ du PIN VERT par l'Association les VOIX D'ISA un samedi par mois de 9 heures 30 à 17 heures pour l'activité CHORALE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle C de la MDQ du PIN VERT par l'Association SPECT'ACTEURS un lundi par mois de 14 à 17 heures pour des ateliers d'ÉCRITURE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ du Charrel par l'Association OPTIMISME DANS L'ART tous les mardis de 10 à 16 heures 30 des ateliers d'ART.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ du Charrel par l'Association A LA CLE DE FA DIESE tous les lundis de 19 heures 30 à 21 heures 30 et les jeudis de 20 à 22 heures pour des ateliers de MUSIQUE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ du Pin Vert par l'Association LES CHOUET'S tous les vendredis de 20 à 22 heures et dont certains de 19 à 22 heures pour la création et le développement musical CHANT.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la MDQ du Pin Vert par l'Association KABUKI tous les lundis de 20 à 22 heures et un jeudi sur deux de 19 à 21 heures pour des ateliers THÉÂTRALE et D'ÉCRITURE.



- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle LCR le Bertagne par l'Association KABUKI tous les samedis de 8 à 12 heures pour des ateliers SELF DÉFENSE ET RELAXATION.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle LCR le Bertagne par l'Association LE SOUFFLE DU TAO tous les mercredis de 10 à 11 heures 15 pour des ateliers QI GONG.

--- ooo ○ ooo ---

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE LOCATION

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze (12) ans :

- Décisions de mettre à disposition des locaux, des installations sportives et des matériels au sein des équipements municipaux, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2017-2018, au profit des Associations suivantes :

ASSOCIATION SPORTIVE MATTOUT (ASM)
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPAUX AUBAGNE EN PROVENCE (A.S.M.A.P.)
ATHLETIQUE MARATHON CLUB AUBAGNE
AUBAGNE FOOTBALL CLUB
AUBAGNE GARLABAN BASKET
AUBAGNE GYM
AUBAGNE NATATION
AUBAGNE PARKOUR
AUBAGNE PLONGEE PASSION
AUBAGNE TENNIS DE TABLE
AUBAGNE TRIATHLON
BADMINTON CLUB AUBAGNAIS 13
BOXE ALL STYLES ACADEMY
CE AUTOBUS AUBAGNAIS
CENTRE DE REEDUCATION CLINIQUE PROVENCE BOURBONNE
CLUB ALPIN FRANÇAIS DU GARLABAN
DEFENSE ET ENERGIE
ESAT LES GLYCINES
ESCALADE CLUB AUBAGNAIS
ESCRIME SPORT LOISIRS AUBAGNE
ESPOIR GYMNIQUE D'AUBAGNE
FIT'TREIZE EN FORME
FOU DE BAD (FDB)
GARLABAN ARTS MARTIAUX
GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN ADULTES
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE AUBAGNE
HAPPY FIT
JUDO CLUB AUBAGNE ECOLE MAZZI 8 <sup>ème</sup> DAN
LA TRIBU TRIATHLON
LE LIEVRE ET LA TORTUE
LES AMIS DE L'INSTRUCTION LAIQUE
LES BONS COLLEGUES (LBC)
LES JOGGEURS AUBAGNAIS
LES RASCASSES RUGBY VETERANS
LONG HU SHAN JIAO
MARDI FOOT
MAS L'EVEIL
NAK MUAY GYM AUBAGNE
NATATION AUBAGNE SPORT ADAPTE (NASA 13)

<b>OUSTAOU ESTEREL</b>
<b>PAYS D'AUBAGNE HANDBALL AGGLOMERATION (PAHB)</b>
<b>PROVENCE ASCENSION</b>
<b>RICHARDSON FOOTBALL ENTREPRISE</b>
<b>ROLLER HOCKEY AUBAGNE</b>
<b>RUGBY CLUB AUBAGNAIS</b>
<b>SALSARIOL</b>
<b>SHAOLIN BOXING CLUB AUBAGNE</b>
<b>SOURCES DE FORME</b>
<b>TENNIS BALLON PLUS</b>
<b>TENNIS BALLON SOLIDAIRE</b>
<b>TWIRLING CLUB CARNOUX-AUBAGNE</b>
<b>UNION ATHLETIQUE DE LA VALLEE DE L'HUVEAUNE (UAVH)</b>
<b>WU WEI</b>

--- 000 0 000 ---

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ACCEPTATION DE DON**

Conformément à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

Afin d'enrichir les collections d'œuvres d'art de la Ville, décision d'accepter les dons suivants :

- d'un bureau d'époque Louis-Philippe et d'un lit Louis-Philippe, propriété de la Famille PAGNOL, par M. Marc PAYEN ;
- de l'œuvre « La Soufflerie », huile sur toile, présentée encadrée, 40 x 50 cm, réalisée par M. Mihaita BICLEA dit « Emil BODI », pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.
- du tableau l'œuvre « Le Légionnaire », dessin sur papier, présentée encadrée et sous verre, 80 x 60 cm, réalisée par Mme Nathalie CARDO, pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.
- de l'œuvre « Devant la gare d'Aubagne », gouache sur papier, présentée encadrée et sous verre, 40 x 50 cm, réalisée par M. Karol KREGIEL, pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.
- de l'œuvre « La Tour de l'Horloge », huile sur toile, présentée encadrée, 61 x 46 cm, réalisée par M. Serge DELMAS, pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.
- de l'œuvre « Printemps au Pays d'Aubagne », aquarelle sur papier, présentée encadrée et sous verre, 58 x 74 cm, réalisée par Mme Paule-Marie ROUCOLLE, pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.
- de l'œuvre « Garlaban vu de Beaudinard », Huile sur toile, présentée encadrée, 35 x 27 cm, réalisée par Mme Nicole MARTEAU, pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.
- de l'œuvre « Méli-Mélo sur la vie à Aubagne », Huile sur toile, 80 x 65 cm, réalisée par Mme Marie-Josée CORTEZON, pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.
- de l'œuvre « La rue Torte », dessin aquarellé, présentée encadrée et sous verre, 42 x 32 cm, réalisée par M. Yves METRAL, pour l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville.

- de l'œuvre « Aubagne, rue de la République », aquarelle sur papier, présentée sous-verre, 36 x 55 cm, réalisée par M. Jacques DI SARRO.

--- ooo O ooo ---

## COMpte Rendu de l'exercice de DéléGation en MatIère de Décisions d'Ordre Financier

Conformément à la délibération n° 02-280414 du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et à la délibération n° 01/250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

### ETAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRESORERIE

Délibération du Conseil Municipal du 28 Avril 2014, visée par la Préfecture le 30 Avril 2014, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 €uros.

Décision du 24 Juillet 2017, visée par la Préfecture le 24 Juillet 2017 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 4.300.000 €uros pour une durée d'un an, à effet du 27 Juillet 2017 (contrat 9617131114A).

Décision du 31 Juillet 2017, visée par la Préfecture le 31 Juillet 2017 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 2.200.000 €uros pour une durée d'un an, à effet du 08 Août 2017 (contrat 9617131115A).

Convention de ligne de trésorerie Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (contrat 9617131114A)

Montant maximum .....	4.300.000 €
Durée .....	1 an
Taux d'intérêt Index Eonia + marge de 1,60 % (valeur du 24.10.17 : 1,239 %) valeur Finance Active du jour	
Capital restant dû en début de période .....	4.300.000 €
Nombre de tirage .....	0
Nombre de remboursement .....	0
Capital restant dû en fin de période .....	4.300.000 €

Convention de ligne de trésorerie Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (contrat 9617131115A)

Montant maximum .....	2.200.000 €
Durée .....	1 an
Taux d'intérêt Index Eonia + marge de 1,60 % (valeur du 24.10.17 : 1,239 %) valeur Finance Active du jour	
Capital restant dû en début de période .....	2.200.000 €
Nombre de tirage .....	0
Nombre de remboursement .....	0
Capital restant dû en fin de période .....	2.200.000 €